



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE MICRO CRECHE

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-50 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 « agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines » ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements du jeune enfant notamment l'article 15 sur les dispositions finales et transitoires ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu le décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental, en date du 17 mai 2016, autorisant madame Karine Caridroit, gérante de la SARL « aux clairs de lune Q et B » à créer la micro crèche « aux clairs de la lune » à Gouy-Servins (62530) ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental, en date du 7 février 2020, autorisant le changement de gestion et de nom de la micro crèche à Gouy-Servins (62530) ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental, en date du 14 avril 2020, autorisant le changement de statuts par la SAS « people & baby » de la micro crèche « la Gohelle » à Gouy-Servins (62530) ;

Vu le courrier en date du 7 août 2024, de monsieur François Decrynaere, directeur développement de la SAS « microbaby » relatif à la cessation d'activité de la micro crèche « la Gohelle » à Gouy-Servins (62380) ;

Le Président du Conseil départemental,

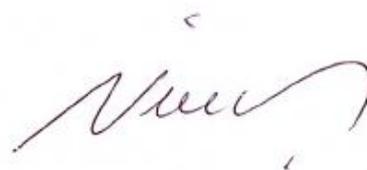
Considérant la demande de fermeture de la structure formulée par le gestionnaire ;

ARRÊTE :

Article 1 :

La micro crèche « la Gohelle » située 6 rue de l'Église à Gouy-Servins (62530) n'est plus autorisée à fonctionner à compter du 31 août 2024, en référence au courrier de cessation d'activité.

Arras, le 28 août 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Maryline VINCLAIRE
Directrice générale des services

Ampliations destinées à :

- directeur de la maison du Département solidarité du territoire de Lens-Liévin
- cheffe du service local de protection maternelle et infantile, site de Bully
- direction des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture du Pas-de-Calais
- direction de l'assemblée et des élus du Conseil départemental
- maire de Gouy-Servins
- conseillère thématique petite enfance de la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais